

PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DU NAUTISME  
ET DE LA PLAISANCE

**BILAN** **2018**



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES



Notre plan de développement, œuvre collective née d'une démarche collaborative et officiellement lancée en mars 2017, a fait l'objet de réalisations concrètes en 2018 pour sa deuxième année de mise en œuvre.

Développer les actions territoriales en lien étroit avec les interlocuteurs régionaux, simplifier les démarches administratives, aider les entreprises à se développer à l'international, agir pour l'environnement en créant la première filière mondiale de déconstruction des bateaux de plaisance, moderniser la politique de formation, sont quelques-unes des avancées concrètes de la FIN. Nous en détaillons d'autres dans ce bilan.

Nos efforts se poursuivront en 2019, pour porter toujours plus loin le rayonnement de la filière nautique française et le savoir-faire des hommes qui la composent.

## SOMMAIRE

COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE	P.3
DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ	P.8
DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.10
LES TERRITOIRES	P.12
ENJEU NATIONAL	P.14

BILAN 2018 SUR...

# COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

## MAINTENIR L'AVANCE TECHNOLOGIQUE ET SOUTENIR LA CAPACITÉ DES ENTREPRISES À INNOVER

### RENDRE LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'INNOVATION ACCESSIBLES

Le Comité Stratégique de Filière (CSF) des industriels de la mer, dont la FIN est un des 4 membres fondateurs, a été installé en octobre 2018.

Il a créé un Conseil d'Orientation de la Recherche des Industriels de la Mer (CORIMER) dont le rôle est double, d'une part le parrainage des appels à projets de recherche, de développement ou d'innovation qui concernent la filière des industriels de la mer et d'autre part une identification des guichets de financement.

La FIN se donne un an pour éprouver cette méthode et voir si elle peut porter ses fruits concrètement.

## VALORISER LES INNOVATIONS DES ENTREPRISES FRANÇAISES

En 2018, la FIN a poursuivi ses actions pour valoriser les innovations des entreprises françaises, notamment en leur accordant une place majeure au sein du Nautic.

Trois dispositifs ont ainsi été mis en place, pour mettre en avant la très forte vitalité du secteur nautique français :

- une exposition scénographiée de produits innovants
- une exposition de prospective, pour imaginer la navigation de demain
- un Hackathon, pour construire en équipe sa vision de l'avenir du nautisme

La FIN entend poursuivre cette voie et pouvoir établir des conditions de financement aux projets d'innovation nautique.

## CONSERVER LE NIVEAU D'EXCELLENCE ET D'EXPERTISE DANS LES MÉTIERS

### OPTIMISER LA FORMATION DES COLLABORATEURS ACTUELS ET FUTURS

La FIN pilote de nombreuses actions permettant à près de 300 personnes d'obtenir chaque année un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). En 2018, la branche a engagé, sous l'impulsion de la Fédération, une modernisation de sa politique de formation. Un diagnostic des formations suivies par les personnels récemment recrutés par les entreprises de la branche a été réalisé.

Trois principaux axes de travail ont été identifiés :

- engager un dialogue avec l'Éducation Nationale pour une formation initiale professionnelle en meilleure adéquation avec les besoins actuels de la filière
- nouer des partenariats avec des grands opérateurs de la formation qui agissent en grande proximité avec les entreprises de la filière
- rénover les CQP

## FACILITER LE RECRUTEMENT DE COLLABORATEURS

En 2018, la FIN a œuvré à différents niveaux afin d'accompagner les entreprises sur la problématique du recrutement.

Tout d'abord, la Fédération et Nautic Festival ont créé un espace emploi au sein du Nautic, afin de faciliter la rencontre entre les candidats et les recruteurs qui proposent des centaines d'offres d'emploi.

Par ailleurs, la FIN participe activement à la Semaine de l'Emploi Maritime. Cette opération vise à encourager la promotion des métiers de la mer, à faciliter l'orientation vers les formations qui y mènent et à favoriser la rencontre entre les entreprises et les candidats.

Elle se déroule simultanément dans treize régions de Métropole et d'Outre-Mer.

BILAN 2018 SUR...

# COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

## DÉFENDRE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES ENTREPRISES

### RENDRE LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE MOINS CONTRAIGNANTE

La simplification des démarches administratives est une demande forte de la profession.

La FIN a soutenu dès le départ le projet de mise en place d'un portail unique maritime (PUMA) annoncé depuis plusieurs années et plusieurs fois repoussé par les services de l'État.

En 2018, la FIN a contribué, aux côtés de la Direction des Affaires Maritimes à la définition des fonctionnalités de ce portail internet, qui devrait permettre aux concessionnaires d'immatriculer en ligne les bateaux neufs d'ici la fin de l'année 2019.

Dans un deuxième temps, l'outil permettra également d'effectuer les mutations de propriété de façon dématérialisée.

Il est primordial que cette évolution soit élargie au plus vite aux bateaux soumis au DAFN, afin que les démarches de francisation et d'obtention de carte de circulation puissent également être effectuées en ligne.

Enfin, la FIN poursuit son travail auprès des pouvoirs publics pour lutter contre la surréglementation par rapport à la norme européenne.

Ce travail n'a pour le moment pas été fructueux.

En 2018, la FIN a également mis en place un groupe de travail, appelé «Task Force Normalisation», composé de spécialistes en conception et construction de bateaux.

Sa mission est de conférer aux normes, servant de support à la réglementation française et européenne notamment, plus de simplicité et de pragmatisme en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

## RÉFORMER LE DAFN

En juin 2018, le Gouvernement a annoncé une réforme du Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) à l'horizon 2021.

Dans le cadre du Comité France Maritime, la FIN a indiqué être prête à travailler sur les modalités de cette réforme dès lors qu'elle accompagne le développement de la filière nautique.

Cette taxe est aujourd'hui supportée par les plaisanciers, mais la filière, hormis dorénavant pour la déconstruction des bateaux, n'en bénéficie pas.

Dans cette perspective, la FIN demande que le cadre de la réforme et le calendrier de travail soient précisés.

## AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉVELOPPER À L'INTERNATIONAL

En 2018, l'industrie nautique française a exporté sa production à hauteur de 75%.

La FIN entend poursuivre ce développement des entreprises françaises à l'export. Pour les équipementiers, la Fédération a ainsi organisé au METS un nouvel événement centré sur le thème de la capitalisation d'expérience à l'international, suivi d'un cocktail de networking propice à des échanges ciblés entre les participants : cet événement a fait l'objet de retours extrêmement positifs de la part des entreprises.

Un collectif sport a également été lancé au salon nautique de Paris par la Ministre des sports. Son objectif est de mieux organiser une offre de la filière nautique en lien avec Business France.

BILAN 2018 SUR...

# DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

## SÉDUIRE DE NOUVEAUX PRATIQUANTS ET S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

### AIDE À LA CRÉATION D'UNE OFFRE DE PRATIQUE ET DE SERVICES POUR LES NON PROPRIÉTAIRES DE BATEAUX

#### Pour les loueurs professionnels : développer une charte de bonnes pratiques adossée à la future norme ISO

La contribution française a permis de bâtir une norme internationale de référence pour le secteur de la location maritime, qui précise les exigences de qualité en matière de fourniture de services (information, assurance, contrat, modalités de remise

et restitution...), d'équipement (de navigation, de communication, de sécurité...), et d'informations contenues dans le manuel du bateau (caractéristiques, instructions...).

Cette norme a été publiée et mise à disposition des professionnels par la FIN en avril 2018.

#### Inviter les collectivités à développer la plaisance sur leur territoire (aide aux clubs, accès...)

L'attribution à la France des Jeux Olympiques 2024 est une formidable opportunité de développement pour la filière nautique.

La région Sud, avec laquelle la FIN a signé une convention de partenariat en 2018, accueillera à Marseille les épreuves de voile.

Un Plan Voile Nautisme ambitieux est actuellement en cours.

Il permettra aux professionnels de disposer d'équipements de qualité, accessibles et en nombre suffisant sur l'ensemble du littoral et des espaces lacustres.

La FIN reste pleinement associée à ce « Plan Voile Nautisme » qui permettra de moderniser ou de créer des centres, clubs et bases nautiques.

## PROMOUVOIR L'OFFRE FRANCAISE ET SON IMAGE DE MARQUE

### ATTIRER LES NON PRATIQUANTS VERS LES ÉVÈNEMENTS ET SALONS NAUTIQUES

La FIN et sa filiale Nautic Festival se mobilisent pour anticiper les évolutions des modes de consommation et des pratiques, et faire du Nautic un lieu d'expériences pour tous, amateurs comme professionnels.

Ainsi, le salon dispose d'un espace Beach et d'un spot Nautic avec un bassin de 700m<sup>2</sup>, pour faire découvrir gratuitement aux visiteurs de nombreuses activités (paddle, canoe-kayak, wake board, surf, beach volley, beach tennis, beach handball etc.).

BILAN 2018 SUR...

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

### CRÉER UNE FILIÈRE (REP) DE DÉCONSTRUCTION DES BATEAUX EN FIN DE VIE OPÉRATIONNELLE ET PÉRENNE

La FIN est l'unique organisation professionnelle à l'origine de la création de deux éco-organismes.

Après la création en 2016 de l'APER Pyro, qui organise, gère et finance la collecte et le traitement des feux et fusées de détresse périmés, la FIN a créé en 2018 l'éco-organisme en charge de la déconstruction de l'ensemble des bateaux de plaisance en fin de vie, en Métropole et sur les territoires ultra-marins.

Agréée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'APER (Association pour la Plaisance éco-responsable) déconstruira 20 à 25 000 bateaux sur la période 2019-2023, à travers un réseau d'une cinquantaine de centres agréés, sélectionnés lors d'un appel d'offre national.

Cette organisation, unique au monde, permet de traiter dans sa globalité la problématique de la fin de vie des bateaux et d'apporter une solution opérationnelle pour

permettre aux metteurs sur le marché (constructeurs et importateurs) de remplir leurs obligations dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Le financement de cette activité est assuré par une double ressource : une écocontribution sur la vente des bateaux et une dotation publique provenant de la recette du DAFN. Les adhérents de l'APER représentent aujourd'hui plus de 80% des volumes de bateaux vendus en France.

## VALORISER LES BONNES PRATIQUES DES PLAISANCIERS

### PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS EXEMPLAIRES

La FIN a signé début juin 2018 un partenariat avec Ecogestes Méditerranée, une campagne estivale d'éducation à l'environnement réalisée sur plus de 40 sites de mouillage de la Région Sud. Concrètement, la FIN a soutenu et relayé cette opération durant laquelle une soixantaine d'ambassadeurs se rendent à la rencontre des plaisanciers en mer afin de les initier aux Écogestes.

En s'associant, la FIN et la campagne Ecogestes souhaitent donner plus de force à un objectif commun : permettre à chacun d'allier sa passion et la préservation de l'environnement.

La campagne Ecogestes Méditerranée a également promu le Mooc Nautisme Durable de la FIN, qui a déjà été suivi par 1400 personnes en 2018. En 2019, une nouvelle version du Mooc sera lancée avec des éléments complémentaires pour aller plus loin sur les modules existants et quatre nouvelles thématiques abordées : les déchets plastiques, la plaisance en eau douce, les sports et loisirs nautiques et la biodiversité ultramarine.

## CONSIDÉRER LA GESTION DES ESPACES MARINS COMME L'AFFAIRE DE TOUS

### CONSIDÉRER LES PROFESSIONNELS DU NAUTISME COMME LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En application d'une directive européenne, la France est en train de déterminer où et quand les activités

humaines se dérouleront dans ses espaces maritimes pour les 6 prochaines années.

Le nautisme et la plaisance étaient les grands absents des plans initiaux réalisés par l'État.

La mobilisation de la FIN depuis un an et demi a permis aux industries et services nautiques d'être reconnus comme un secteur à la fois créateur de richesse et de préservation, participant pleinement à la croissance bleue.

Cette reconnaissance a aussi été renforcée auprès des acteurs publics nationaux par l'organisation d'une conférence au Sénat sur la planification le 5 novembre 2018, en lien avec le Sénateur Michel Vaspert, Président du Groupe d'études sur la mer et le littoral, qui a rassemblé 150 personnes.

La FIN poursuivra en 2019 ce travail notamment pour trouver des bases de financements aux différents projets portés par cette « spatialisation ».

# LES TERRITOIRES

## MIEUX ÉVALUER ET MIEUX FAIRE RECONNAÎTRE LE RÔLE MOTEUR DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS LITTORALES

### MESURER LE POIDS ÉCONOMIQUE DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE EN RÉGION

Sur la base de la méthodologie développée par la FIN avec le département du Morbihan en 2015 et la région Bretagne en 2016, la région Pays-de-la-Loire a mené en 2018, en partenariat avec la FIN, sa propre étude pour mesurer le poids économique du nautisme et de la plaisance dans son territoire. Les premiers résultats ont été dévoilés au Nautic 2018 et seront consolidés au premier semestre 2019. D'ores et déjà, ils permettent de confirmer le rôle moteur du nautisme et de la plaisance pour cette région littorale.

En Bretagne, l'étude avait permis de multiplier par 3,5 le poids de la filière industrielle régionale.

La région Occitanie et la région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ont également lancé les travaux en fin d'année 2018. La Corse a également engagé des travaux d'évaluation et la FIN a engagé des échanges avec d'autres régions comme la Nouvelle Aquitaine ou les Hauts-de-France.

Le groupe de travail co-présidé par la FIN et la Direction Générale des Entreprises au sein du comité nautisme et plaisance poursuit l'objectif de mettre en place un observatoire national à l'horizon 2020 et mesurer ainsi objectivement le poids et l'attractivité de la filière, y compris sur les territoires ultra marins.

### LA SPÉCIFICITÉ ULTRA-MARINE DOIT DEVENIR UNE RÉALITÉ

À l'occasion du dernier salon nautique de Paris, la FIN s'est engagée auprès de la Ministre des outre-mer pour établir des feuilles de route de développement du secteur nautique territoire par territoire sur les

3 prochaines années. Deux territoires ont fait l'objet d'une attention spécifique : St Pierre et Miquelon qui a mené au cours de l'année une étude sur son potentiel de développement et les Antilles. En tant que membre du comité France maritime, une délégation de la FIN a accompagné le SG Mer en Martinique et en Guadeloupe.

## ENGAGER LES TERRITOIRES DANS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU NAUTISME

### SÉCURISER JURIDIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES PROFESSIONNELS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 la délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public doit désormais se faire au terme d'une procédure de sélection, ayant fait l'objet de mesures de publicité.

En 2018, la FIN a donc interrogé ses adhérents afin de recueillir leurs difficultés face à ces nouvelles règles. Il en ressort que cela crée beaucoup d'inquiétudes pour les professionnels du nautisme installés sur le domaine public maritime, notamment en raison du manque de précision des nouvelles règles applicables.

La FIN a donc demandé à l'État de préciser d'une part les critères de sélection et les mesures de publicité que les gestionnaires devront appliquer, et d'autre part la durée des AOT.

Elle a aussi demandé un alignement de la durée des AOT pour les places à flot professionnelles avec celle plus longue des AOT pour les terre-pleins.

La FIN travaille par ailleurs à l'élaboration d'un guide de recommandations à destination des autorités domaniales.

## ENJEU NATIONAL



### CRÉER UN CADRE INTERMINISTÉRIEL DE CONCERTATION SPÉCIFIQUE À LA FILIÈRE NAUTIQUE

#### ORGANISER LA REPRÉSENTATIVITÉ INSTITUTIONNELLE

Le comité du nautisme et de la plaisance, instance interministérielle de concertation et de décision, créé en 2017, continue ses travaux sous la présidence de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance et du Secrétaire Général de la Mer.

Le travail réalisé dans ce cadre a permis l'adoption de dix mesures spécifiques dédiées au secteur nautique dans le cadre du Comité Interministériel de la Mer de novembre 2018.

### ACTER LA DISPARITION DU CONSEIL DU SUPÉRIEUR DE LA NAVIGATION EN ORGANISANT, SOUS L'ÉGIDE DE LA CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE, UNE CONFÉRENCE ANNUELLE QUI DEVIENNE LE CADRE DE CONCERTATION ET DE DÉCISION SUR LA PLAISANCE ET LE NAUTISME.

Un Décret en date du 12 septembre 2018 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif a définitivement acté la disparition du conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance organise chaque année une conférence annuelle et co-préside avec le SG mer, le comité du nautisme et de la plaisance, instance de travail interministériel.

### ADAPTER LES SERVICES DE L'ÉTAT AUX BESOINS DU SECTEUR

L'adaptation et la clarification, début mai, des règles ENIM concernant la couverture sociale des marins résidents et l'introduction dans la loi de finances d'un régime d'exonération de TICPE utilisée pour la construction, le développement, la mise au point, les essais et l'entretien des navires et de leurs moteurs, sont deux résultats obtenus, au service de la compétitivité de la filière, par la FIN grâce à son action permanente auprès du gouvernement.

Une nouvelle étape doit désormais être franchie : valoriser à sa juste valeur le dynamisme économique et social de l'industrie du Yachting.

Pour ce faire, la FIN a créé un Groupe de travail, regroupant les principaux opérateurs français du refit, qui travaille au lancement d'une étude visant à dresser la carte d'identité de l'industrie française du yachting.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DU NAUTISME  
ET DE LA PLAISANCE

# BILAN 2018



[www.fin.fr](http://www.fin.fr)